



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept

Le 12 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 6 avril 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 36

### **Objet : Avenant n°2 aux conventions particulières de mise en œuvre de l'appui financier TEPCV du 8 juillet 2015**

Présents : 28

**BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), , DEVESA Olivier suppléant de SAEZ Catherine (Tauriac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à BORRELLY Marie-Claire, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Alain DUMAS, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, LARRIEU Josette (Saint Gervais) pouvoir à BRIDOUX-MICHEL Nadia, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à BRUN Jean Paul, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à MONSEIGNE Célia, MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée) pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, SAGASTI Sylvie (Peujard) pouvoir à MABILLE Christian.**

Absent excusé : 1

**ROUX Jean (PUGNAC)**

**Secrétaires de séance : Alain TABONE**

**Vu** la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 de la Préfecture de la Gironde portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 prononçant l'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais à huit communes de la Communauté de Communes de Bourg,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 prononçant l'extension de périmètre de la Communauté de Communes de Blaye à sept communes de la Communauté de Communes de Bourg,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2017 portant dissolution de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde,

**Vu** la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations,

**Vu** la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016.

**Vu** l'avenant n°1 du 19 mai 2016 aux conventions particulières de mise en œuvre de l'appui financier TEPCV du 8 juillet 2015,

**Vu** la délibération n°2016-131 en date du 28 décembre 2016 par laquelle le Conseil Communautaire approuve une répartition des financements obtenus par la Communauté de Communes de Bourg en Gironde dans le cadre de l'avenant n°1 du 8 juillet 2015 visé ci-dessus,

Il est rappelé que le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, a lancé, fin 2014, un appel à projet national « **Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte** » (TEPCV) visant à aider les territoires engagés dans la transition énergétique à atteindre leurs objectifs d'excellence écologique et énergétique.

Après s'être porté candidats, la Communauté de Communes de Bourg, la Communauté de Communes de l'Estuaire et le Syndicat Mixte de Pays de la Haute Gironde ont été déclarés lauréats du TEPCV en tant que territoire regroupé, le 9 février 2015.

Cette labélisation s'est traduite par la signature, le 8 Juillet 2015, d'une convention cadre et la signature d'une convention d'appui financier pour chaque territoire.

La subvention obtenue dans le cadre de cette première enveloppe était de 500 000 euros dont 41 033 euros à destination de la Communauté de Communes de Bourg. Les 5 actions inscrites sur cette première enveloppe ont toutes été réalisées par la Communauté de Communes de

Bourg : plantations de haies, achats de véhicule hybrides, changement de chaudière de la MSP, achat de kits d'économie d'énergie, installation de plots solaires sur le ponton.

Le 19 mai 2016, le territoire regroupé obtient une subvention supplémentaire de 1 500 000 euros se traduisant par la signature d'un avenant n°1 susvisé. Dans le cadre de cette seconde enveloppe, la Communauté de Communes de Bourg s'est vu attribuer une subvention de 564 000 euros, pour la conduite de trois actions :

- Programme de plantation de haies à hauteur de 20 000 euros de financement
- Installation d'un volet iso thermique sur la piscine à hauteur de 44 000 euros
- Projet hydroliennes pour 500 000 euros.

Concernant le programme de plantation de haies, le programme a été réalisé pour partie et le reliquat pourra être réaffecté sur un programme 2017. La mise place du volet iso-thermique est en cours de réalisation. A ce stade le projet hydroliennes n'a pas débuté.

Il est à noter que les actions doivent impérativement être engagées avant le 31 décembre 2017.

Au regard du contexte territorial, la DREAL ouvre la possibilité de réaffecter les financements non consommés de la seconde enveloppe, par la signature d'un avenant n°2.

Par délibération susvisée en date du 28 décembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé une répartition de l'enveloppe de 500 000 € non consommée entre les Communautés de Communes du Cubzaguais et de Blaye, selon les modalités suivantes ;

- 75 % au bénéfice de la Communautés de Communes du Cubzaguais, soit 375 000 €
- 25 % au bénéfice de la Communauté de Communes de Blaye, soit 125 000 €

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 aux conventions particulières de mise en œuvre de l'appui financier du 8 juillet 2015, en inscrivant les actions suivantes :

<b>ACTIONS A REINSCRIRE –</b> <b>(actions non finalisées de l'avenant du 19/05/2016)</b>				
	Montant HT	Autofinancement / subventions	Subvention TEPCV	
Plantation de haies à des fins paysagères et énergétique <i>(2<sup>ème</sup> programme de plantation de haies 2016 – réalisé, et 3<sup>ème</sup> programme 2017 – à réaliser)</i>	20 000 €	4 000 €	16 000 €	
Volet isothermique pour la piscine (en cours)	55 000 €	11 000 €	44 000,00 €	
<b>NOUVELLES ACTIONS –</b> <b>En remplacement du projet de parc industriel expérimental d'hydroliennes (action 34 de l'avenant du 19/05/2016)</b>				
Actions	Montant HT	Autofinancement	Subventions / bonus écolo	Subvention TEPCV
1. Plantation de haies à des fins paysagères et énergétique	20 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €
2. Développement d'un parc de véhicules propres au sein de la CCC				

Achat de 3 véhicules 100 % électrique	73 000,00 €	19 900,00 €	18 000,00 €	61 600,00 €
Achat de 3 bornes électriques	26 500,00 €			
<b>3. Mise en œuvre du plan de désherbage intercommunal</b>				
Achat mutualisé de deux broyeurs	30 000,00 €	6 000,00 €		24 000,00 €
Achat mutualisé d'un désherbeur écologique	128 000,00 €	25 600,00 €		102 400,00 €
<b>4. Mise en place d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Cubzac les Ponts</b>				
Extension de la Station d'épuration	8 900 000,00 €	8 100 000,00 €	4 123 000,00 €	177 000,00 €
Installation d'un méthaniseur	2 650 000,00 €			
Achat mutualisé d'un désherbeur écologique	850 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>12 677 500,00 €</b>	<b>8 155 500,00 €</b>	<b>4 147 000,00 €</b>	<b>375 000,00 €</b>

N'ayant pas la certitude de l'éligibilité des actions relatives à l'acquisition d'un desherbeur écologique et à l'installation d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Cubzac les Ponts, et afin de ne pas retarder la signature de l'avenant n°2, il est proposé deux solutions alternatives :

- l'inscription d'une action de remplacement relative à la **réalisation d'une étude de programmation pour la mise en place d'une démarche environnementale globale sur la ZAC Parc d'Aquitaine** (accessibilité de la zone et ses équipements publics - MSAP et piscine, gestion durable des espaces publics, éclairages, mobilité douce, gestion durable des déchets). Cette action d'un montant de 35 000 € pourrait en effet être subventionnée à hauteur de 28 000 € par le TEPCV
- **augmenter le montant de subvention TEPCV attendu sur l'opération relative à la mise en place d'une unité de méthanisation** sur la station d'épuration de Cubzac les Ponts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 aux conventions particulières de mise en œuvre de l'appui financier du 8 juillet 2015 selon les modalités décrites ci-dessus, et en tenant compte, si nécessaire, des deux solutions alternatives présentées ci-dessus

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 12 avril 2017.

Le Président,

A.DUMAS,

